

Nouveau cas de suicide chez France Télécom

Nouveau cas de suicide chez France Télécom. Une salariée de l'opérateur se serait donnée la mort, probablement dimanche 15 novembre, nous apprend l'AFP ce mardi matin. Selon les premiers témoignages, le geste de cette employée résidant en Bretagne pourrait être **la conséquence d'une longue dépression** plus que de la pression professionnelle. Interrogé par *20minutes.fr*, le délégué syndical **Pierre Morville** CFE-CGC/UNSA) a indiqué qu'« une réunion doit se tenir avec les membres de l'Observatoire du stress dans la matinée pour évoquer cette affaire ».

Il est donc encore trop tôt pour parler du **26e cas de suicide chez France Télécom** depuis le 1er janvier 2008, le dernier en date remontant au 15 octobre dernier (cf [Un 25è suicide chez France Télécom, un ingénieur à Lannion](#)). Mais la question reste d'autant plus posée que l'entreprise a dû réagir, face à la vague de suicides de ces derniers temps qui avait provoqué le départ de Louis-Pierre Wenes, numéro 2 du groupe, remplacé par [Stéphane Richard](#).

A l'arrêt, temporaire, des réaménagements de sites, France Télécom avait lancé une vaste [consultation interne](#) sur le stress au travail. Si les résultats du questionnaire restent encore à analyser (la clôture de la consultation ayant eu lieu lundi 16 novembre dans la soirée), le cabinet Technologia en charge du sondage annonçait, dimanche soir, que les trois quarts des 102 000 salariés du groupe avaient répondu malgré les **160 questions** de l'enquête. Soit plus de 76 000 réponses.

« Ce taux de participation démontre toute l'importance revêtue par **la question du stress et des risques psychosociaux** dans l'entreprise », estime Technologia. La consultation portait sur les charges de travail, la reconnaissance, la mobilité, les relations avec l'encadrement, etc. Lancé le 19 octobre, le questionnaire avait été établi avec les syndicats, la direction et la médecine du travail.

« Les jeunes ont légèrement plus participé au questionnaire que les anciens. En revanche, les taux de participation sont très similaires entre les hommes et les femmes ou encore entre les fonctionnaires et les salariés de droit privé », note le cabinet dans son communiqué. Par ailleurs, la participation est relativement équilibrée selon les métiers sauf du côté des techniciens réseaux. En revanche, **la participation des cadres est plus élevée** d'environ 15 % que chez les non-cadres.